

Démocratie participative



[Agora](#)

La municipalité associe aux projets entrepris de la ville des experts qualifiés et reconnus dans leur domaine. L'Agora est une assemblée consultative constituée le 2 décembre 2020 pour apporter analyses et conseils aux élus municipaux et les accompagner dans la mise en œuvre des politiques publiques communales. Elle est composée de 35 membres, répartis de manière égale en 5 collèges : société, écologie et développement durable, économie, attractivité et spiritualités.

Leur désignation au titre d'un collège est décidée par le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et pour un mandat de 3 ans renouvelable.

[Assemblées de quartiers](#)

10 assemblées de quartiers sont créées le 2 décembre 2020. Ces espaces de parole permettent de produire une réflexion collective sur tous les sujets intéressant un quartier afin de concevoir collectivement les réponses aux problématiques soulevées et de bâtir de façon partagée des projets locaux. Tout habitant est considéré comme un membre de l'Assemblée du quartier où il réside. Les Assemblées sont menées par un élu missionné par le Maire qui sera en charge de fixer un ordre du jour, de mettre en place des groupes de travail et des compte-rendu de séances

[Conseil du Quartier de Surveillance](#)



Bâtir une démarche de co-construction de l'action publique en s'appuyant sur la vision partagée des habitants, l'expertise de spécialistes et la mobilisation des élus est l'enjeu de cet espace consultatif. Véritable lieu d'échange entre la Municipalité et les Monterelais(es) résidant dans le quartier politique de la Ville, Le Conseil de Quartier de Surveillance permet aussi d'établir des liens avec l'ensemble des quartiers de la commune. Ce conseil est animé par l'adjoint M.

Ertan Belek. Deux collèges (un de résidants et un associatif) de 12 membres chacun ont été désignés au sort.

[Conseil des jeunes](#)



Les jeunes Monterelais(es) sont désormais impliqués dans les politiques publiques de la commune. Le Conseil des Jeunes créé depuis le 2 décembre 2020 est une instance consultative destinée à renforcer la participation de la jeunesse dans la vie citoyenne de la Commune, contribuant ainsi à éclairer le choix des élus municipaux en participant à la construction des projets communaux. Lieu d'expression, de débats, d'échanges et de suivi de projets, ce conseil regroupe 20 jeunes de 16 à 20 ans, représentatifs des 10 quartiers de la Cité du Confluent et tirés au sort pour un mandat de 2 ans renouvelable. Il se réunit au moins une fois par trimestre et fonctionne en lien avec le Conseil Municipal.